

La République en Marche? Non, en marchés

Treize milliards d'euros de cessions en 1986, 26 entre 1993 et 1997, 14 de 1997 à 2002: depuis 30 ans, l'État français s'est pris de passion pour les privatisations. Aucune majorité n'y résiste. Dans les états publics, on trouve : armement, banques, infrastructures, énergie, médias. Entre 1985 et 2015, le nombre d'entreprises sous contrôle public est passé de 3.500 à 1.625, leurs employés de 2.200.000 à moins de 800.000. Pourquoi céder aux privés ce qui appartient à la collectivité?

- D'abord lâcher du lest pour éponger la dette: depuis 2010, c'est le remède prescrit par les 3 principaux bailleurs de la Grèce (UE, Banque de l'Europe, International monetary fund). Doublé d'une cure d'austérité, le traitement a abouti en 2018: la dette grecque atteint désormais 180% du PIB hellène. Beau boulot! Et ce n'est que le court terme.

- Pour nombre de ses défenseurs, privatiser, c'est être efficace. Sans comptes à rendre, les administrateurs des services publics s'endormiraient sur leurs lauriers. Et rien de mieux que le Marché pour leur donner un petit coup de fouet. Pour ces raisons, le gouvernement britannique a décidé de privatiser l'eau à la fin des années 1980: investir, rénover, réduire les frais. En 2015, la facture est tombée: les prix ont augmenté de 40%. Et 3 milliards de litres d'eau fuient quotidiennement, soit 1/5 de l'approvisionnement national. Les efforts des entreprises privées se sont orientés ailleurs: entre 2007 et 2016, 95% des profits ont été redistribués aux actionnaires: de l'intérêt général à celui de quelques particuliers.

Le 14 août 2018, le pont Morandi de Gênes s'effondre: 43 personnes décèdent. L'enquête a montré que l'ouvrage bâti en 1982 avait été mal entretenu: 98% des investissements de renforcement ont été effectués avant la privatisation d'Autostrade Italia en 1999. En 2017, Atlantia, concessionnaire du pont et filiale de Benetton, affichait un bénéfice net de 1,17 milliard d'euros. La poule aux œufs d'or s'était laissée plumer.

Rassurez-vous: l'État veille. Pour chaque mission confiée au privé, un cahier des charges est établi pour s'assurer son contrôle: qualité, accessibilité et prix. En 1995, les 18 concessionnaires des autoroutes françaises s'engagent à limiter l'augmentation annuelle du prix des péages à 70% de l'inflation: juré, craché! Entre 2009 et 2012, les prix chez SAPN, ASF, et Escota, ont affiché une hausse de 2,2%/an. 1 point de plus que prévu. Une clause prévoyait des sanctions: 0,3% du chiffre d'affaires. Amende que l'État n'a jamais réclamé.

«Tout ça, c'est de la faute de l'Europe!» En est-on bien sûr? Selon le Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne, Art. 345, l'UE est neutre dans le choix des formes sociales des entreprises pour le marché intérieur. En clair, dans de nombreux cas, la France a choisi de privatiser. Alors que le gouvernement d'Édouard Philippe vient de faire voter la privatisation d'ADP (Aéroports de Paris), et envisage la mise aux enchères des barrages hydroélectriques, prétextant l'injonction de Bruxelles, nos voisins ont pris d'autres options: l'Allemagne les a exclu de la concurrence, la Suède les a soumis à un régime d'autorisation publique, et l'Italie a maintenu le monopole d'Enel jusqu'en 2029.

A l'étranger, la France défend même activement les privatisations quand elles bénéficient à ses champions. Par le biais des traités internationaux sur les investissements, les pays occidentaux sécurisent des parts de marché en poussant les autres à ouvrir des secteurs nationalisés à la concurrence. La SNCF, fleuron de nos services publics, est désormais implantée dans 120 pays, et réalise 1/3 de son activité hors de France. Et pour garantir la pérennité de son entreprise, elle joue des clauses de non retour en arrière, pour dissuader des pays déçus de renationaliser des privatisations pas assez performantes.

En 2006, insatisfaite des services de Suez Environnement, l'Argentine ramène la gestion de l'eau de Buenos Aires en gestion publique. En 2015, le géant français gagne son procès: l'imprudente nation a dû régler 405 millions de dollars pour le manque à gagner. En prétendant défendre l'intérêt général, l'État gestionnaire privilégie les géants privés au nom de la pseudo-performance des marchés. Une fois les biens communs bradés, il ne reste plus à l'État qu'à servir de garantie si défaillance: privatiser les profits, nationaliser les pertes. L'éternelle histoire. Mais bon sang de bois, quel dogme a convaincu l'État qu'il devait se priver de tout levier?

Bruno Bourgeon
D'après #Data Gueule